



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 OCTOBRE 2014 / XI**

Le 30 octobre 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot - MM. Esselin – Wagner – Rechenmann – Mme Lonardi - MM. Mirgon – Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Maurice – M. Hocquel.

Mme Scherrer donne procuration à M. Benoist – Mme Raymond donne procuration à M. Lormant.

Absentes : Mmes Henry - Ritter.



Le maire accueille les participants et propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2014.

Communications :

- Dimanche 28 septembre a eu lieu la marche VIC-DIEUZE. Le maire et Bernard FRANÇOIS ont accueilli Gérard GAMOND, 1^{er} adjoint au maire de Vic-sur-Seille et les marcheurs à la Délivrance. Ce fut un moment des plus sympathiques.
- Lundi 29 septembre, Saint Michel a été fêté au CFIM. Une messe a eu lieu dans la chapelle du Régiment. Les Anciens du 13 ont beaucoup apprécié ces moments qui leur évoquent bien des souvenirs.
- Remise des bérets à une section du CFIM. Laurence OBELLIANNE a représenté la municipalité. Les gradés responsables du CFIM ont choisi la mairie comme haut lieu symbolique. La nouvelle carte militaire nous laisse espérer un maintien et même un développement du CFIM, le plus important de France.
- Mercredi 1^{er} octobre, le maire et Paul BENOIST ont assisté à une réunion dans les bureaux de Moselle Développement pour finaliser les demandes de subventions relatives aux investissements de HET. Les travaux d'installation se réalisent à un bon rythme, la fabrication devrait pouvoir commencer à la mi-novembre.
- Le samedi 4 octobre ont eu lieu 2 magnifiques cérémonies :
 - Le 70^e anniversaire de la libération de Dieuze
 - Le 6^e parrainage du CFIM.Le maire adresse ses remerciements à :
 - Denis HERVIEU qui a été le fédérateur et le chef d'orchestre de cette cérémonie.
 - Les services administratifs et techniques de la commune,
 - Les associations patriotiques
 - MM. REGNAU, SEVE et ROBINET pour le prêt de leurs anciens engins militaires dans des états remarquables, ainsi que l'exposition des mannequins superbement équipés.
 - Le Commandant du CFIM sans qui la cérémonie n'aurait pas eu cette dimension.
 - Jean-Paul GAILLOT qui a réalisé de toutes pièces un excellent film dans le cadre de la guerre 1940/1945 dans notre secteur. Il le remercie également pour les photos qui rappellent cette période douloureuse de notre histoire.
- Vendredi 10 octobre a eu lieu la pose de la 1^{ère} pierre de la construction de l'unité Alzheimer en présence de M. Patrick WEITEN. Il adresse ses remerciements à M. WEITEN qui a permis de débloquer ce dossier qui était en souffrance depuis de nombreuses années.

- Vendredi 10 octobre, inauguration de la Délivrance en présence des autorités civiles et militaires suivie d'un concert interprété par Elzbieta FRINGANT et Mickaël DESJARDINS de l'Académie de musique « Prince Rainier III de Monaco », les pianistes ont fait l'aller-retour Monaco-Dieuze gracieusement. Il tient à les remercier très sincèrement pour leur cadeau. Une exposition a été mise en place dans la galerie. 200 photos relatent les différentes étapes des travaux menés depuis 2011. La section audiovisuelle du Lycée de la Communication de Metz était présente pour immortaliser l'évènement.
- Dimanche 12 octobre, la messe dominicale a eu lieu dans la salle de la Délivrance qui permet d'accueillir tous les types de manifestations dans les meilleures conditions.
- Mercredi 15 octobre a eu lieu une réunion de la commission de réorganisation du tissu scolaire, celle-ci se réunira aussi souvent que nécessaire pour une parfaite réussite de la rentrée 2015/2016.
- Depuis le 15 octobre, le centre équestre est ouvert pour la plus grande satisfaction de tous. Le manège et la carrière ont été rénovés afin de permettre une utilisation optimale. Nos vœux de réussite accompagnent Mme DELACHE.
- Vendredi 17 octobre, le maire a assisté à l'assemblée générale du Judo Club. Il a été convenu que le dojo sera accueilli dans les locaux d'une partie de l'école maternelle Edmond About. La future disponibilité de ces locaux évitera une importante dépense à la commune. Il remercie la présidente et son bureau.
- Samedi 18 octobre a eu lieu l'assemblée générale du Moto Club Les Gorets. Il a été convenu que cette association puisse occuper une partie du centre d'apprentissage lorsque la commune sera propriétaire du site RETIA.
- Le Pasteur Régine LEHNER a été nommée en Moselle Sud. Une cordiale bienvenue lui est souhaitée. Elle assurera les cultes dans l'attente de la nomination d'un pasteur pour Dieuze et Avricourt.
- Mardi 28 octobre a eu lieu l'inauguration du bâtiment LASER 57 permettant une nouvelle activité sur Dieuze qui rencontre déjà un certain succès.
- Samedi 8 novembre à 16 h 30 aura lieu l'inauguration du Salon des Arts à la Délivrance.
- Mardi 11 novembre aura lieu une cérémonie du souvenir à laquelle l'assemblée est invitée à participer.
- Richard MATTHIAS présente le projet de nouveau parking en lieu et place du l'ancien magasin Super U. Il comptera 31 places.
- Les travaux nécessaires au démarrage de l'activité de l'entreprise HET sont en cours – Une présentation est faite par Paul BENOIST. Ces travaux sont réalisés sous le contrôle de RETIA, toujours propriétaire du site, avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé.
- Le projet d'usine d'eau reste plus que jamais d'actualité. Les contacts établis sont intéressés par la totalité du terrain ainsi que les deux terrains annexes de 50 et 60 ares.
- La Société BIOSOLVE a obtenu un permis de construire pour la création d'un bâtiment de stockage sur son terrain.
- Le terrain situé à côté de l'entreprise SOMME est destiné à l'implantation d'un bâtiment industriel de 2.000 m2 qui pourrait être porté à 4.000 m2.
Du coup, la commune ne dispose plus du moindre terrain d'où l'urgence de la création de la nouvelle zone intercommunale.
- Au chapitre des discussions :
 - les études qualitatives du Spin,
 - les études à venir de renaturation du Verbach et de la Seille (avenir de la retenue d'eau).
 - L'avenir du Guéoir, qui reviendra à la commune en même temps que les terrains RETIA.
 - Un point est effectué sur les dernières implantations ou demandes d'implantation de commerces.



Le maire passe ensuite à l'ordre du jour :

- 14/XI/86 Ancien local HOPP. Rue du Prel. Location à Saulnois Evolution Automobile. Avenant n° 8 au bail précaire
- 14/XI/87 Service police municipale. Avantage accessoire
- 14/XI/88 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille. Adhésion des communes de Alaincourt-la-Cote – Burlioncourt – Haboudange – Pévange – Zarbeling – Château-Voué – Conthil – Gerbécourt – Vergaville et Sotzeling

- 14/XI/89 Salines Royales. Aménagement extérieur de la Délivrance. Avenants au marché
14/XI/90 Salines Royales. Réhabilitation de la maison du gardien en office du tourisme.
Avenant au marché
14/XI/91 Lotissement Coteaux du Lindre. Vente parcelle – lot 49 – Ville/M. MERZOUG – MLLE
MAROTTA
14/XI/92 Chasse communale. Période 2015-2024. Convention de chasse négociée de gré à
gré.



**Point n° 14/XI/86 : ANCIEN LOCAL HOPP. RUE DU PREL. LOCATION A SAULNOIS
EVOLUTION AUTOMOBILE. AVENANT N° 8 AU BAIL PRECAIRE**

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 06/III/52 du 30 mai 2006 autorisant la commune à louer à compter du 1^{er} juin 2006 le local ancien garage Hopp rue du Prel, à la Société Saulnois Evolution Automobile au prix de 250 €/mois pour une durée de 18 mois,

VU la délibération du conseil municipal n° 07/IX/89 du 29 novembre 2007 autorisant la commune à signer un avenant au bail d'occupation précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2007 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 08/VIII/99 du 13 novembre 2008 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2008 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 09/VIII/113 du 29 octobre 2009 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2009 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 10/IX/119 du 28 octobre 2010 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2010 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 11/XI/97 du 27 octobre 2011 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2011 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 12/X/102 du 25 octobre 2012 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2012 aux mêmes conditions,

VU la délibération du conseil municipal n° 13/IX/96 du 7 novembre 1993 autorisant la commune à signer un avenant au bail précaire signé le 22 juin 2006 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2013 aux mêmes conditions,

considérant la demande de la Société Saulnois Evolution Automobile pour une nouvelle prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2014,

après délibération

- autorise le maire à signer un avenant n° 8 au bail d'occupation précaire du 22 juin 2006. Les conditions de location restent inchangées, seule la durée est prolongée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2014.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/XI/87 : SERVICE POLICE MUNICIPALE. AVANTAGE ACCESSOIRE

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU la nécessité d'usage d'un véhicule de service pour mener à bien les missions de police municipale,

après délibération

- décide l'attribution d'un véhicule au service de la police municipale.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/XI/88 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SEILLE. ADHESION DES COMMUNES DE ALAINCOURT-LA-COTE – BURLIONCOURT – HABOUDANGE – PEVANGE – ZARBELING – CHATEAU-VOUE – CONTHIL – GERBECOURT – VERGAVILLE ET SOTZELING

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations des communes de Burlioncourt, Haboudange, Pévange, Zarbeling, Château-Voué, Conthil, Gerbécourt, Vergaville et Sotzeling,
VU la délibération en date du 9 octobre 2014 du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille acceptant cette demande,
Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après délibération

- donne un avis favorable à l'adhésion des communes de BURLIONCOURT - HABOUDANGE – PEVANGE – ZARBELING – CHATEAU-VOUE – CONTHIL – GERBECOURT – VERGAVILLE ET SOTZELING.
- ne peut pas donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune d'ALAINCOURT-LA-COTE. Celle-ci doit se rapprocher du Syndicat Interdépartemental Médiann de la Seille à Nomeny.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/XI/89 : SALINES ROYALES. AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA DELIVRANCE. AVENANTS AU MARCHE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU la délibération n° 14/III/18 ter du 14 mars 2014 autorisant la signature des marchés suivants :

- | | |
|--|-------------------|
| - Lot 1 : voirie terrassement – société COLAS | 540.652,00 € H.T. |
| - Lot 2 : espaces verts – Décor Harmonie Réalisation – DHR | 26.086,00 € H.T. |

Considérant les travaux supplémentaires nécessaires d'un montant de 121.390,87 € H.T. pour le lot 1 et d'un montant de 1.923,42 € H.T. pour le lot 2,
VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 29 octobre 2014,

après délibération

- autorise le maire à signer les avenants à intervenir – lots 1 et 2

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/XI/90 : SALINES ROYALES. REHABILITATION DE LA MAISON DU GARDIEN EN OFFICE DU TOURISME. AVENANT AU MARCHE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU la délibération n° 14/III/18 bis du 14 mars 2014 autorisant la signature du marché suivant :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| - Lot 12 : mobilier – Société ARRO | 106.798,40 € |
|------------------------------------|--------------|

Considérant que des modifications au marché initial sont nécessaires pour un montant de 4.988,41 € H.T.

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant à intervenir – lot 12

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/XI/91 : LOTISSEMENT COTEAUX DU LINDRE. VENTE PARCELLE – LOT 49 – VILLE/M. MERZOUG – Mlle MAROTTA

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
VU la délibération du conseil municipal n° 14/VIII/59 du 26 juin 2014 autorisant la cession à M. Mickaël MERZOUG et Mlle Laetitia MAROTTA de la parcelle cadastrée section 3 n° 238 de 589 m2 au lotissement Coteaux du Lindre (lot 27),
VU la demande en date du 23 octobre 2014 de M. Mickaël MERZOUG et Mlle Laetitia MAROTTA qui, au vu de leur projet de construction, souhaitent changer de parcelle et réserver le lot 49 au lotissement Coteaux du Lindre,

après délibération

- autorise le maire à céder à M. Mickaël MERZOUG et Mlle Laetitia MAROTTA la parcelle cadastrée section 3 n° 269 de 736 m2 au Coteaux du Lindre (Lot 49) au prix de 4.491 € l'are soit 33.053,76 € T.T.C.
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze – frais d'acte à charge du preneur.
- annule la délibération n° 14/VIII/59 du 26 juin 2014.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/XI/92 : CHASSE COMMUNALE. PERIODE 2015-2024. CONVENTION DE CHASSE NEGOCIEE DE GRE A GRE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU les instructions préfectorales réglant les conditions de renouvellement des baux de chasse – période 2015-2024,
VU la demande de M. Claude BELLO de reprise d'adjudication du lot de chasse par convention de gré à gré,
VU l'avis favorable de la commission consultative de chasse en date du 23 octobre 2014 :

- pour le maintien d'un seul lot d'une contenance de 383 ha 67 a 80 ca
- sur les réserves et enclaves détenues par :
 - . l'ONF enclaves de 6 ha 04 a 68 ca
 - . M. Michel DIEUDONNE réserves 7 ha 63 a 28 ca
 - . M. Vianney KREBS réserves 30 ha 85 a 20 ca + enclaves 9 ha 11 a 76 ca
 - . M. Michel RECHENMANN réserves 30 ha 58 a 13 ca + enclaves 21 ha 78 a 04 ca

Soit une superficie totale réserves + enclaves = 106 ha 01 a 09 ca
Soit 277 ha 66 a 71 ca de surface chassable.

après délibération

- valide le travail de la commission.
- décide d'attribuer la chasse communale pour la période 2015/2024 par convention de gré à gré à M. Claude BELLO.
- fixe le montant à 700 €/an.
- autorise le maire à signer la convention à intervenir.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 10.